



Communiqué de presse du 03 septembre 2007

Portable pour enfants : Première victoire des associations Carrefour et Auchan ne vendront pas le Kiditel !

Paris, le 03 septembre 2007 : Au cours du deuxième trimestre 2007, Cartelematics, une entreprise peu scrupuleuse, a commercialisé un portable, le Kiditel, spécifiquement destiné aux enfants et doté de la technologie GPS permettant aux parents de suivre leur progéniture à la trace. La société en aurait vendu une centaine. Malgré les inquiétudes exprimées par Agir pour l'Environnement et Priartém quant aux conséquences sanitaires dudit portable sur le cerveau des enfants, l'entreprise s'entête et affiche sa détermination à poursuivre cette commercialisation controversée.

Pire, Cartelematics annonçait, à mots couverts, qu'elle attendait la rentrée pour procéder à une diffusion massive du Kiditel au travers des linéaires de certains supermarchés.

Pour contrer ce projet, Priartem et Agir pour l'environnement ont sollicité officiellement par courrier les sociétés Carrefour et Auchan afin de leur demander de renoncer à la commercialisation de ce produit. Celles-ci viennent de faire savoir aux associations que le Kiditel ne serait pas référencé dans leurs linéaires, répondant ainsi à leurs inquiétudes.

Agir pour l'Environnement et Priartém se félicitent de la position clairvoyante adoptée par ces deux chaînes d'hypermarchés et appellent leurs concurrents à faire preuve du même sens de la responsabilité. Une nouvelle fois, la tentative de commercialisation d'un portable pour enfants fait long feu, ce dont ne peuvent que se féliciter Agir pour l'Environnement et Priartém. Après avoir obtenu l'arrêt de la vente du BabyMo en janvier 2005, les deux associations parviennent donc à maintenir la vente de ce genre de produits dans une confidentialité tout à fait souhaitable. Il est à noter, par ailleurs, que, suite à l'intervention des deux associations, la DGCCRF a décidé de diligenter une enquête pour vérifier la conformité réglementaire du produit commercialisé.

Priartem et Agir pour l'environnement considèrent qu'il est urgent que le gouvernement intervienne maintenant sur ce dossier. Reçues par deux membres du cabinet de la Ministre de la Santé, les associations ont pu exprimer leur indignation face à une réglementation laxiste qui permet à n'importe quelle entreprise de commercialiser des portables destinés à des jeunes et très jeunes enfants alors que le monde scientifique insiste, eu égard aux connaissances actuelles, sur la nécessité d'appliquer le principe de précaution, notamment vis à vis des populations sensibles et, tout particulièrement, des enfants.

Les associations déplorent que l'interdiction de la vente et de la promotion des portables destinés aux enfants ne fasse pas l'objet d'un traitement particulier durant le Grenelle de l'environnement et sollicitent immédiatement une entrevue au Ministère de l'Ecologie.